



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'installation agrivoltaïque de Margès (26)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Margès PV

Raison sociale

Margès PV

N° SIRET

9 4 2 2 3 7 2 3 1 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Debonnet

Prénom(s)

Mathieu

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation agrivoltaïque d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc (4,06 MWc)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Emprise au sol au sens de l'article R. *420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 mètres mais inférieure à 40 000m ² (17 128 m ²).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parc agrivoltaïques au droit de parcelles agricoles actuellement en grandes cultures et vergers. La solution retenue est une ombrière de prairie temporaire conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, offrant ainsi aux grandes cultures, cultures fourragères et aux animaux une protection optimisée en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse.

Caractéristiques :

- surface clôturée : 8,45 ha
- modules photovoltaïques sur tracker avec pilotage adaptable, puissance installée 4,06MWc, taux de couverture 34%, hauteur à plat 2,65 m, surface projetée modules 16 980 m², rangés espacés de 14 m,
- 1 poste de transformation (36m²) et un poste de livraison (36m²),
- une piste externe en grave naturelle perméable,
- une clôture de type agricole avec poteaux bois d'une hauteur d'environ de 1,5 m,
- une citernes incendie de 60 m³
- raccordement au réseau public d'électricité : poste source de Marie, situé 10,2 km au sud.

4.2 Objectifs du projet

Contribution au développement des énergies renouvelables, de l'agrivoltaïsme, et à la souveraineté énergétique, tel que prévu par la loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023.

Objectifs de l'installation agrivoltaïque : apport de services à l'activité agricole par l'amélioration du potentiel agronomique, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas, l'amélioration du bien-être animal.

La mise en place de prairies temporaires constitue une solution pertinente au regard des objectifs de l'exploitant en permettant :

- une meilleure adaptation aux contraintes physiques de la parcelle,
- une valorisation durable des sols par l'élevage plein air,
- le développement de l'atelier ovin grâce à une surface dédiée au pâturage (55 à 70 têtes à terme).

Objectifs du montage contractuel entre TSE, le propriétaire des parcelles et l'exploitant agricole :

- Maintenir la vocation agricole et les outils de régulation du foncier agricole
- Maintenir la liberté d'entreprendre de l'exploitant agricole, tout en sécurisant aussi la performance énergétique de l'installation
- Permettre la transmission de l'exploitation pendant la durée d'exploitation de la centrale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction s'étendra sur une période d'environ 6 à 10 mois et prévoit plusieurs phases :

Préparation du terrain, piste, clôture
Pose des câbles et structures photovoltaïques
Livraison des bâtiments techniques (PTR et PDL)
Connections et configuration des systèmes
Inspection avec l'exploitant pour valider la propreté de la parcelle

La circulation sur site respectera un plan strict de circulation afin de préserver au maximum le sol.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage environnement est mandatée par TSE pour la durée du chantier. Avant le début du chantier un rappel aux équipes travaux sera faite sur les enjeux environnementaux spécifiques au site et les mesures environnementales à mettre en œuvre.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes des ombrières agrivoltaïques.

L'entretien et la maintenance des équipements sont réalisés par un prestataire 2 fois par an, durant toute la durée d'exploitation.

Le nettoyage des panneaux n'est réalisé qu'en cas de performance dégradée des panneaux. Si nécessaire le nettoyage se fera via l'utilisation d'un camion-citerne. Aucun pompage ne sera réalisé dans les eaux superficielles ou souterraines.

Conformément au code de l'environnement, un projet solaire est une installation qui se veut réversible. A l'issue de son démantèlement, le sol sera entièrement rendu à l'état initial pour son usage agricole.

Le démantèlement sera garanti par TSE et est intégré dans le plan de financement de l'exploitant. Il se fera avec les mêmes engins et outils que lors de l'installation et pendant une période de 3 mois environ. Tout comme l'installation, le démantèlement se fera à une période écologique favorable afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement tel que préconisé dans le cadre des études environnementales.

Le taux de valorisation d'un module PV en fin de vie de l'ordre de 94,7%.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Urbanisme : demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée :	4,06 MWc
Surface projetée des panneaux :	16 980 m ²
Emprise au sol des locaux techniques et citerne incendie :	132 m ²
Emprise au sol totale :	17 128 m ²
Surface clôturée :	8,45 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II 820030210 "Collines Drômoises"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Drôme approuvé par arrêté préfectoral du 05 juillet pour la 4ème échéance 2024-2029. Site hors zone exposée au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monument historique le plus proche situé 1,5 km au nord-ouest : Château et maison Proclamy à Charme-sur-l'Herbasse
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone humide recensée au droit du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPR.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de SIS ou CASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre le plus proche situé 1,3 km au sud-ouest, à Saint-Donnat-sur-l'Herbasse.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit dans un rayon de 5 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche situé 986 m au nord-ouest : ZSC FR8201675 « Sables de l'Herbasse et balmes de l'Isère ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé dans un rayon de 5 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise écologique faune/flore/habitat/zones humides a été réalisée afin d'évaluer les impacts du projet et mettre en place des mesures d'évitement et de réduction permettant d'aboutir à des impacts résiduels non significatifs. Cf. annexe volontaire C "Note écologique".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante uniquement sur des zones actuellement occupées de cultures et vergers, aucun habitat similaire à ceux du site Natura 2000 n'est concerné par le projet. Compte tenu de la distance, et de l'absence de corridor reliant le site du projet et le site Natura 2000, aucun impact sur les espèces, habitat et objectifs de conservation du site Natura 2000 n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu de manière à respecter la réglementation applicable aux installations agrivoltaïques. Il ne consomme donc pas d'ENAF au sens réglementaire. Cf. annexe volontaire A "Note de présentation du projet".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou remontée de nappe. Risque sismique de niveau 3 et aléa retrait-gonflement des argiles modéré. ZIP localisée hors secteur soumis à l'obligation légale de débroussaillage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources de rejets en phase travaux uniquement (poussières, engins) : faible et temporaire, absence de riverains. Contribution indirecte à l'amélioration globale de la qualité de l'air par la production d'ENR.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Département fortement touché par la présence de l'ambrosie, plante envahissante au pollen allergisant. Mise en place de mesure de prévention en phase travaux. Cf. annexe volontaire n°C.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ 6 à 10 engins présents simultanément au cours des travaux (6 à 10 mois) et une vingtaine de poids-lourds nécessaires à l'acheminement du matériel. Des engins correctement entretenus et aux normes seront utilisés. Pas de trafic engendré en phase d'exploitation.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit en phase travaux reste faible au regard de la taille du projet, de la durée limitée des travaux et de l'environnement proche du site (contexte agricole).	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations en phase travaux sont limitées au fonçage des pieux et faibles au regard de la taille du projet et de l'environnement proche du site (contexte agricole).	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'éclairage nocturne.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phases travaux, exploitation et démantèlement, les déchets générés seront triés et évacués en filières de traitement adaptées. L'installation est prévue pour une durée prévisionnelle de 40 ans et réversible. Les modules photovoltaïques en fin de vie seront envoyés vers un prestataire agréé en France (type SOREN) pour démontage complet, séparation des éléments et recyclage maximum (verre, silicium), le taux de valorisation étant actuellement d'environ 94,7%.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe volontaire B "Note environnementale et paysagère".
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet agrivoltaïque est conçu de manière à apporter des services à l'activité agricole présente sur le site. Cf. annexe volontaire A "Note de présentation du projet".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

4 projets connus ont été identifiés dans un périmètre de 5 km : 2 projets de prélèvement pour irrigation, une extension de bâtiment d'élevage et un projet de parc à thème à proximité du lac Champos. Aucun parc photovoltaïque au sol ou agrivoltaïque existant n'a été identifié dans ce périmètre (hors toitures photovoltaïques). Aucun effet cumulé avec des projets existants ou approuvés n'est identifié lors de l'analyse.

Cf. chapitre 3.5 de l'annexe volontaire B "Note environnementale et paysagère".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Localisation éloignée des frontières.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

E : évitement, R : réduction, C : Compensation, S : suivi, A : accompagnement

E : Conception d'un projet agrivoltaïque / transparence hydraulique : tracker, taux de couverture 20%, distance inter-tables de 14 m

E : Réflexion en amont du design du projet pour éloigner le plus possible les premiers panneaux des boisements périphériques, absence de défrichement.

E : Prise en compte des réseaux existants et consultation des exploitants

R (paysage) / C (alignement de peupliers supprimé) : Plantation d'une haie pluristratifiée de 6 m de large et 180 ml

R : Mesures de prévention des nuisances et de lutte contre la dissémination de l'ambrosie

R : Réalisation d'une étude géotechnique avant travaux

R : Préservation et remise en état des sols après travaux (67% de la surface préservée du compactage)

R : Prévention des pollutions en phase travaux et exploitation

R : Absence d'utilisation de produits chimiques pour le nettoyage des modules

R : Prévention des incendies en phase travaux

R : Mesure de prévention des incendies en phase exploitation suivant les préconisations du SDIS26

R : Recul de 50 m minimum entre les tables PV et la RD473

R : Intégration paysagère des locaux techniques et de la clôture

R : Accompagnement du chantier par un écologue

R : Chantier uniquement diurne, absence de travaux et d'éclairage nocturne.

R : Atténuation des impacts liés à la circulation de la petite faune

R : Adaptation de l'inclinaison nocturne des panneaux du 01/03 au 31/10 pour les chiroptères

A : Management environnemental

S : Suivi de la fonctionnalité du corridor créé et de l'avifaune en phase exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse de l'état initial de l'environnement, des impacts potentiels du projet et des mesures d'évitement et de réduction mises en place afin de garantir des impacts résiduels non significatifs, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.
L'analyse détaillée est présentée dans les annexes volontaires "Note environnementale et paysagère" et "Note écologique".

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A - Note de présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	B- Note environnementale et paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>
3	C- Note écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	D- Attestation de la chambre d'agriculture de la Drôme concernant l'état sanitaire des poiriers	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

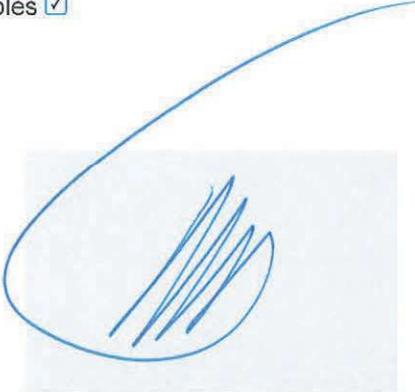
Nom Debonnet

Prénom Mathieu

Qualité du signataire Président de Margès PV et TSE

À Valbonne

Fait le 2 / 5 / 0 9 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)